

Le syndicalisme : du mode d'appréhension à l'objet sociologique

Trade Unionism: From Mode of Apprehension to Sociological Object

Mona-Josée GAGNON

Volume 23, Number 2, Fall 1991

La sociologie du travail : un nouveau rôle? Un nouvel objet?

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001269ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001269ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

GAGNON, M.-J. (1991). Le syndicalisme : du mode d'appréhension à l'objet sociologique. *Sociologie et sociétés*, 23(2), 79–95.
<https://doi.org/10.7202/001269ar>

Article abstract

This paper sets out to illustrate the links between theories of trade unionism and the modes of sociological apprehension related to it. From a re-reading of the different approaches to trade unionism, the author proposes a typology based on researchers' methodological premises, both implicit and explicit. The subsequent discussion suggests some reference points for a re-theorization of trade unionism and their methodological consequences.

Le syndicalisme : du mode d'appréhension à l'objet sociologique*

MONA-JOSÉE GAGNON

Un des attributs des mouvements sociaux, anciens ou nouveaux, en ascension ou en décadence, est de se définir par un ensemble de pratiques opérant sur des registres variés. Il s'ensuit qu'une appréhension sociologique valable suppose la prise en compte et la différenciation de cet ensemble de pratiques. Cela vaut tout particulièrement pour le syndicalisme. Le sociologue qui s'y intéresse devra nécessairement procéder à deux choix méthodologiques au départ. Un premier porte sur le type de matériel à recueillir et analyser, que pour l'instant nous distinguerons sommairement comme les pratiques «discursives» et «non discursives». Un second porte sur l'angle d'analyse ou le découpage de l'objet. Une stratégie de recherche découle en principe d'un cadre théorique, et il n'est pas indifférent de concevoir le syndicalisme comme un agent de régulation économique ou comme un mouvement social. L'inverse est vrai aussi : les modalités d'appréhension sociologique fondent la théorisation.

Ces liens étroits et réciproques sont cependant souvent passés sous silence dans la littérature sociologique. De plus, au-delà des variations dans l'intérêt qu'il a suscité au sein de la communauté sociologique, au-delà des différents paradigmes et approches qui ont fondé l'analyse sociologique, le syndicalisme s'est vu appréhendé et défini à partir d'autres champs disciplinaires, notamment l'économie et les relations industrielles, d'où nous sont parvenues des analyses généralement axées sur des segments de pratiques non discursives. Si bien que cet objet de connaissance pourtant si théorisé et étudié est également un de ceux dont on se dispense de définir le rôle social¹. À une époque où l'on parle volontiers de crise ou de mutation du syndicalisme, il n'est pourtant pas indifférent de bien camper ses positions à ce sujet, de dire à quoi sert le syndicalisme, quel est son effet social ou quels sont ses effets sociaux, et comment le présent se distingue du passé à cet égard.

* Je remercie les évaluateurs anonymes de cet article de même que mon collègue Louis Maheu. Leurs commentaires m'ont permis de préciser ma démarche, dont les faiblesses par ailleurs ne sont imputables qu'à moi.

1. L'importance prise par la «discipline» des relations industrielles dans l'étude du syndicalisme, avec sa prédilection pour les approches institutionnelles et son parti-pris a-théorique (mais lourdement idéologique), a beaucoup contribué à cette situation. Voir à ce sujet A. GILES, dans J. et K. Barbash (éd.) (1989), pp. 123-153.

Cet article veut donc contribuer à la réflexion sur l'appréhension sociologique du syndicalisme, sur sa théorisation et les liens qui unissent l'une et l'autre. Trois thèmes seront tour à tour développés. Premièrement, nous expliciterons les prémisses méthodologiques à l'appréhension du syndicalisme. Deuxièmement, nous proposerons une reconstruction et une critique des principaux modes d'appréhension du syndicalisme. Troisièmement, nous suggérerons des balises visant à identifier quelques points forts dans la lecture sociologique actuelle du syndicalisme, en mettant en relief les enjeux posés pour sa re-théorisation. Notre propos doit être vu comme une réflexion générale et exploratoire sur les syndicalismes occidentaux et leurs sociologies.

1. PRÉMISSES À L'APPRÉHENSION DU SYNDICALISME

Nous traiterons ici successivement des deux choix méthodologiques qui nous apparaissent particulièrement cruciaux dans la théorisation du syndicalisme et qui fondent notre différenciation des modes d'appréhension du syndicalisme.

1.1 DU DISCURSIF AU NON-DISCURSIF OU DE L'INSONDABLE DISTINCTION

Le sens commun ainsi que le «discours» militant opposent souvent le faire au dire, la pratique au discours, comme s'il s'agissait de deux mondes relativement étanches et répondant à des logiques de fonctionnement différentes. Les avancées épistémologiques et sociologiques des dernières décennies ont cependant remis sérieusement en cause cette distinction pour faire de l'ensemble de l'activité des acteurs sociaux une «pratique²». La distinction qui s'impose alors devient celle entre «pratiques discursives» et «pratiques non discursives».

Comme certains l'ont souligné à l'égard des travaux de pionnier de M. Foucault (*L'Archéologie du savoir*, 1969), la distinction entre les deux types de pratiques demeure floue (Lemert et Gillan, 1982), si même on peut la considérer théorisée (Lecourt, 1972). Ajoutons que les problèmes conceptuels posés par l'intangibilité entre le discursif et le non-discursif s'incarnent différemment selon que l'on étudie un fait social (par exemple l'incarcération) ou une organisation de nature politique, comme l'est l'organisation syndicale. Dans ce dernier cas, il faut tenir compte des caractéristiques structurelles et des rapports de pouvoir interne qui, bien que difficiles à cerner, éclairent l'enchevêtrement des pratiques.

Mais puisque l'objet de ce texte est notamment de discuter les modes d'appréhension sociologique du syndicalisme, il importe d'établir clairement nos points de repère conceptuels. En gardant à l'esprit notre objet d'étude, nous définissons les «pratiques discursives» comme l'ensemble des documents écrits et des discours verbaux, entendus dans le sens le plus large, qui émanent de quelque niveau de l'organisation syndicale, du plus officiel (rapport de responsable national) au moins officiel (tract local, intervention d'un militant de base). Quant aux «pratiques non discursives», nous les définissons comme les rapports sociaux établis effectivement avec les autres acteurs, soit l'État, le ou les employeurs, les autres mouvements sociaux, à quelque niveau que ce soit de l'organisation.

Cette distinction nous permettra d'appuyer notre analyse des lectures du syndicalisme, mais nous n'entendons pas en dissimuler la précarité, manifeste lorsque vient le moment de passer de la théorie à l'empirie. Les pratiques non discursives ne s'offrent pas en effet au chercheur avec la même netteté que leur doublet et il doit nécessairement en opérer la reconstruction. Ce faisant, il apparaîtra que pratiques discursives et non discursives entretiennent entre elles des liens effectifs et polymorphes, que les unes ne sauraient être vues comme les conséquences ou les causes des autres, et surtout que la frontière entre les deux est imprécise et mouvante. Problème qu'exprimaient chacun à leur façon des auteurs aussi différents qu'A. Gramsci et P. Bourdieu, et qui hantera nécessairement le présent article :

2. Cette position découle de travaux de penseurs d'origines théoriques diverses, par exemple Louis Althusser, Michel Foucault et Pierre Bourdieu.

Les catégories selon lesquelles un groupe se pense et selon lesquelles il se représente sa propre réalité contribuent à la réalité de ce groupe. Ce qui signifie que toute l'histoire du mouvement ouvrier et des théories à travers lesquelles il a construit la réalité sociale est présente dans la réalité de ce mouvement considéré à un moment donné du temps. (P. Bourdieu, 1982, p. 157.)

Le syndicat n'est pas telle ou telle définition du syndicat. Le syndicat devient une définition déterminée et assume une configuration historique déterminée dans la mesure où les forces et les volontés ouvrières qui le constituent imposent une orientation déterminée et attribuent à son action les fins qui sont affirmées dans la définition. (A. Gramsci, cité par B. Trentin en préface à G. Couffignal, 1978, p. 12.)

1.2 LE DÉCOUPAGE DE L'OBJET

L'activité syndicale se déploie sur plusieurs fronts : dans l'entreprise, le secteur industriel ou la région, mais aussi dans la sphère civile ainsi que dans la sphère politique. Cette activité relève de plusieurs catégories ; elle peut être de l'ordre de la négociation ou de la discussion, de l'ordre de la mobilisation, de l'ordre de la participation à des mécanismes de régulation. On peut enfin l'aborder dans ses aspects politiques, ou sociologiques, ou économiques. Le sociologue du syndicalisme inscrira donc nécessairement son découpage d'objet dans des dimensions analytiques plus larges.

Le découpage de l'objet, certes, est le nécessaire chemin vers l'approfondissement et le renouvellement de la connaissance sociologique. Tout découpage est en soi valable, c'est l'analyse qu'on en fait, ou l'usage du découpage, qui peut être contestable. Il peut arriver qu'une lecture du syndicalisme semble couler de source et s'imposer en raison du processus de construction de l'objet, alors que c'est la théorisation qui informe la démarche qui est plutôt en cause, théorisation dissimulée derrière l'objet.

2. QUELQUES MODES D'APPRÉHENSION DU SYNDICALISME

C'est en gardant à l'esprit cette discussion méthodologique que nous proposerons maintenant une classification des modes d'appréhension du syndicalisme.

Nous n'entretenez, aux fins de cet exposé, aucune prétention d'exhaustivité : notre propos se limitera à choisir des œuvres ou des auteurs exemplaires, et parfois centraux, dans la littérature, leur imposant à l'occasion un traitement qui formalisera leurs approches davantage qu'elles ne le sont. Comme nous nous intéressons ici au syndicalisme dans sa dimension sociétale, c'est-à-dire au rôle par lui joué dans les rapports de classes, le changement social et la régulation, nous négligerons en conséquence des contributions d'envergure plus réduite, centrées sur l'entreprise ou la communauté.

2.1 L'APPRÉHENSION PAR L'IDÉOLOGIE : LE SYNDICALISME COMME PRATIQUE DISCURSIVE

L'idéologie syndicale constitue la référence privilégiée du chercheur pour qui le syndicalisme appartient à un mouvement idéologique ou constitue un tel mouvement : grande est en effet la tentation de prendre prioritairement en compte son idéologie ou son projet qui, mieux qu'une pratique non discursive éclatée, difficile à repérer, encore plus à décoder, confère au syndicalisme son identité, le construit au fur et à mesure aux yeux des autres et à ses propres yeux. De plus, l'idéologie syndicale est dotée de supports matériels appréciables. On la trouve écrite noir sur blanc au fil des documents dont les différents statuts sont à leur tour éclairants : une résolution votée en assemblée générale porte un sens différent d'un rapport de chef syndical ; c'est dire que l'idéologie syndicale est facilement accessible au chercheur qui n'a pas à investir des mois dans des observations dont seul le cumul fait la valeur.

Il n'y a donc pas à s'étonner que la pratique discursive du syndicalisme ait été utilisée couramment comme indicateur de l'état du syndicalisme. La sociologie ne saurait être une simple reproduction du réel, mais les chercheurs se sont distanciés de leur objet dans des mesures et selon des modes variables. Bien souvent, l'analyse de la pratique discursive syndicale se présente comme une recomposition de l'idéologie à partir d'une thématique mise au point par le chercheur; cela permet d'identifier les lignes de force, les constantes, les évolutions, lesquelles sont rarement identifiées par l'acteur. Il en découle une analyse des idéologies syndicales, matériau semi-brut présentant un intérêt certain mais qui ne saurait prétendre à une présentation holistique de la réalité syndicale (par exemple Tremblay, 1972).

De nombreux chercheurs ont aussi cherché à refaire l'histoire du syndicalisme à partir de sa pratique discursive la plus officielle (par exemple Moody, 1988). D'autres ont comparé entre elles les organisations syndicales de la même façon afin de les situer idéologiquement les unes par rapport aux autres. Enfin, dans bien des ouvrages qui ne sont pas directement consacrés au syndicalisme mais qui l'effleurent par nécessité (ouvrages sur la culture ouvrière, la gestion, les relations de travail...), le syndicalisme se voit généralement appréhendé par le biais de sa pratique discursive.

Identifions maintenant les difficultés que pose une analyse du syndicalisme à travers son idéologie.

- Dans un premier temps, l'appréhension du syndicalisme par sa pratique discursive nous semble se fonder sur un postulat d'*univocité*. Une grève peut être décortiquée et interprétée de façons différentes, être vue comme une démonstration de force ou de faiblesse, être considérée sous l'angle de la mobilisation ou du résultat... Point de ces tâtonnements face au discours: il est là, dans son évidence, dans son incontestabilité. Mais c'est bien là le danger de mystifier le document ou la parole transcrite, de trop leur donner en leur conférant un sens qu'ils n'ont pas, de les appauvrir en les réduisant à leur sens premier.

Il s'agit en fait de les [documents] arracher à leur quasi-évidence, de libérer les problèmes qu'ils posent, de reconnaître qu'ils ne sont pas le lieu tranquille à partir duquel on peut poser d'autres questions (sur leur structure, leur cohérence, leur systématisme, leurs transformations), mais qu'ils posent par eux-mêmes tout un faisceau de questions. (Foucault, 1969, p. 37.)

De plus, le risque est grand de méconnaître le rôle joué par la pratique discursive au sein du syndicalisme. Nous estimons qu'il faut la voir comme une stratégie tout autant que comme un contenu idéologique articulant des valeurs, des normes et des représentations symboliques (Bourque et Duchastel, 1988). Stratégie polysémique, tantôt visant l'unification des membres et des fractions, tantôt axée sur l'impact médiatique au-dehors des rangs syndicaux, pour ne pas faire mention des stratégies personnelles des leaders syndicaux. Ce n'est pas là dire qu'il n'y a de pratique discursive syndicale que fausse, mais plutôt reconnaître son caractère politique, au-delà de son incontestable qualité référentielle ou axiologique.

- Dans un deuxième temps, on peut s'interroger sur le double postulat de *cohérence* et de *stabilité* idéologique qui hante fréquemment l'analyse idéologique du syndicalisme. La reconstruction de l'idéologie induit à l'organisation de la cohérence. On peut y opposer en conséquence les mêmes arguments que ceux utilisés pour suggérer la précarité des études visant à donner une forme cohérente et structurée à des attitudes et opinions appréhendées par questionnaires (Champagne, 1989; Fantasia, 1988). Pourquoi faudrait-il en effet considérer que les organisations syndicales développent une pratique discursive se situant intégralement à l'intérieur d'une famille idéologique? Nous posons tout au contraire en hypothèse que l'idéologie syndicale est, sinon contradictoire en elle-même, tout au moins fortement métissée, ce métissage jouant un rôle fonctionnel permettant à l'organisation de bâtir sa solidarité interne. Il apparaît alors vain de s'étonner des contradictions et errements syndicaux, de la sous-théorisation dont se rendrait coupable le syndicalisme (Segrestin, 1990), alors même que ces flottements, ces ellipses du discours syndical sont d'ordre quasi ontologique.

• Dans un troisième temps, on peut déceler dans l'analyse sociologique de l'idéologie syndicale un postulat de *continuité* entre pratiques discursives et non discursives, dans la mesure où l'impasse est faite sur le lien théorique et effectif existant entre les deux. En fait, non seulement la réalité du syndicalisme intègre-t-elle les deux niveaux de pratiques, mais encore les liens entre les unes et les autres ne témoignent pas nécessairement d'une continuité, non plus d'ailleurs que d'une discontinuité : ce lien demeure à saisir. À titre d'exemple, pensons à la dynamique relevant des structures, du fonctionnement et des rapports de forces caractérisant les organisations syndicales, dynamique nécessairement évolutive. Est-il ainsi valide d'analyser un document syndical dans l'ignorance des débats qui l'ont engendré, des tensions qu'il a suscitées ? Peut-on abstraire le verbe syndical des stratégies des différents acteurs, des lieux de pouvoir à l'œuvre dans l'organisation ? Est-il possible d'ignorer la propension du syndicalisme à dire une chose et à en faire une autre, parce que le « dit » est tout aussi stratégique que le « fait » ? Dans les syndicalismes très décentralisés, comme c'est le cas en Amérique du Nord, il apparaît à l'observateur que l'on est souvent en présence de stratégies non formalisées, implicites mais prégnantes, de dissociations des niveaux d'intervention syndicale, ce qui ouvre la porte à des discours et des pratiques multiples. Il n'y a pas là défaut d'idéologie, mais plutôt pratique de l'art politique.

Une autre illustration de cette discontinuité entre les différents niveaux de pratiques nous est fournie par le syndicalisme marxiste ou révolutionnaire. Le projet marxiste se définit essentiellement par sa dimension politique, et s'il est clairement porteur de pratiques discursives, on ne peut en dire autant des pratiques non discursives. Le verbe syndical discrimine, ce que ne font pas toujours, et pas nécessairement de la façon attendue, les pratiques non discursives. Comme le soulignait à juste titre J. Julliard (1988), tous les syndicalismes, même les plus révolutionnaires, ont toujours cherché à négocier, si tant est qu'il ne s'agit pas là d'une contradiction sémantique (Rojot, 1988, p. 83).

• Dans un quatrième et dernier temps, attirons l'attention sur l'importance quantitative du matériel discursif « commis » par une organisation syndicale : assemblées de toutes sortes, écrits variés, dont il faut décrypter le statut. Assurément, si l'objet de recherche est d'envergure (par exemple une ou des organisations syndicales), une sélection de matériel doit être faite. Tant les objets que les matériels privilégiés par les chercheurs tendent à se concentrer sur les niveaux supérieurs de l'organisation (discours des principaux responsables, documents officiels...), le matériel y étant plus accessible. Par ailleurs, le degré croissant d'institutionnalisation du syndicalisme et, là où c'est le cas, la centralisation des structures syndicales font effectivement des instances supérieures le niveau stratégique d'analyse : c'est là que résident en principe la représentativité, la résultante matérialisée des diverses tendances.

Rien de cela n'est faux, et pourtant l'on sent bien que certains choix méthodologiques amènent non seulement à réduire l'objet, mais peut-être à le trahir : en l'occurrence, faire l'étude d'un appareil et non d'une organisation syndicale. La dynamique interne, les fondements des débats ne peuvent être reconstruits à partir de documents et de discours, moins encore si de larges pans de la structure syndicale sont ignorés. Quel chercheur débutant n'a pas éprouvé de la perplexité devant un écrit syndical affichant une contradiction interne majeure, croyant voir faiblesse intellectuelle là où précisément s'illustrait le règlement, plus ou moins satisfaisant, d'un débat interne ?

2.2 L'APPRÉHENSION PAR LA FONCTION SOCIALE : LE SYNDICALISME COMME PRATIQUE NON DISCURSIVE

Depuis son origine, l'idéologie syndicale s'est vu secondarisée par plusieurs analystes du syndicalisme et implicitement ramenée au rang d'épiphénomène, et cela pour des raisons variant selon les cadres théoriques. L'idéologie syndicale perd son objet, l'analyse de la pratique discursive sa pertinence. La pratique syndicale non discursive, même peu définie, se présente comme la cristallisation de la fonction sociale du syndicalisme. Elle se voit étudiée sous l'angle de son inscription dans l'institutionnalité au détriment de toute considération des aspects plus informels de l'action syndicale (Crouch, 1982).

On peut s'intéresser à l'institutionnalité du syndicalisme à partir de plusieurs angles d'approche, lesquels constituent des découpages différents de l'objet.

Distinguons ici deux types d'institutionnalité. D'une part, l'institutionnalité économique découlant du rôle d'agent négociateur reconnu au syndicat, d'autre part, l'institutionnalité politique découlant de la montée du syndicalisme comme acteur politique. Les pratiques syndicales à titre d'agent politique ne sont pas «juridifiées» comme le sont celles liées au rôle d'agent économique, mais elles ont cependant fait l'objet d'une homogénéisation et d'une formalisation au cours des dernières décennies. À l'exclusion des rapports informels entre chefs politiques et syndicaux qui échappent par nature à l'appréhension, les rapports formels établis entre syndicalisme et État, entre syndicalisme et patronat, peuvent être appréhendés parce que se déroulant habituellement dans le cadre d'organismes ou de forums publics.

C'est à l'institutionnalité économique que s'intéressent les courants dominants des relations industrielles, soit les approches systémique et pluraliste, que la littérature distingue habituellement, mais que nous nous permettons de rapprocher aux fins de notre propos. Déjà, pour les Webb, le syndicalisme était essentiellement un moyen d'améliorer la condition ouvrière au sein d'une société injuste. Plus près de nous, A. Flanders affirmait que la meilleure façon de définir les syndicats était de déduire (*infer*) leur nature par leur pratique (*what they do*) (dans McCarthy, 1972, p. 20). Le syndicalisme est considéré comme remplissant une fonction de régulation économique à l'intérieur du cadre juridique des relations de travail propre à chaque société (Barbash, 1984). C'est J. Dunlop (1949) qui a proposé une «conceptualisation³» minimale de cette approche en établissant les éléments constitutifs du système dont fait partie le syndicalisme, ce système constituant à son tour un sous-système du système social global. Au cœur du système (ou sous-système), un consensus idéologique, des normes et valeurs communes qui limitent la portée des conflits, en garantissent l'innocuité.

C'est à la régulation de nature politique ou politico-économique à laquelle participe le syndicalisme que s'intéresse pour sa part l'école marxiste, et plus particulièrement les courants néo-corporatiste⁴ (Panitch, 1980) et régulationniste (Boismenu et Drache, 1990). Pour les néo-corporatistes marxistes, qu'il s'agisse des stratégies de négociation ou des rapports entretenus avec l'État dans le cadre de mécanismes de concertation tripartite (État — Travail — Capital), la classe ouvrière se trouve flouée par les establishments syndicaux. Pour les régulationnistes, les syndicats participent aux mécanismes de régulation caractérisant le compromis fordien à travers leur rôle d'agents dans la constitution du rapport salarial. Jusqu'à la fin des années 1960, le rapport salarial fordiste consolidait un régime d'accumulation intensive du capital. S'est ensuivie la crise de ce régime, qui a modifié les termes du rapport salarial et a donc influé sur le type de luttes syndicales, davantage axées depuis sur l'emploi, l'organisation du travail.

La conception marxiste du syndicalisme, à l'exception notoire des régulationnistes, se distingue par une vision très stratifiée de l'organisation syndicale, si bien que la pratique discursive émanant de l'appareil syndical ne peut être que trahison. Ses propos conciliants et responsables se discréditent à ses propres yeux : ils ne sont plus des indicateurs valables de l'état du syndicalisme. Le verbe devenu suspect, la pratique non discursive reconquiert ses lettres de noblesse. La vérité du syndicalisme, ou plutôt celle de la classe ouvrière, puisque le syndicalisme ne peut être qu'un véhicule à l'efficacité limitée, se trouve dans des actions minoritaires, voire marginales. Les initiatives des appareils syndicaux (concertation, négociation) constituent pour leur part de «fausses pratiques».

3. Le terme de «conceptualisation» est un peu excessif, sans doute. Comme l'a dit Homans au sujet de Parsons, il convient de ne pas confondre modèle conceptuel et théorie : bien des éléments de la théorisation moderne se limitent à la mise en place de modèles conceptuels (dans G. ROCHER (1972), *Talcott Parsons et la sociologie américaine*, PUF, Paris, p. 228).

4. L'analyse corporatiste accueille plusieurs courants, dont le courant marxiste, retenu ici à titre illustratif.

Somme toute, pour les marxistes comme pour les tenants de l'approche systémique, le rôle de régulation joué par le syndicalisme constitue son pôle identitaire principal. Pour des raisons au départ différentes mais qui entraînent une même prémisse de non-pertinence de la pratique discursive, l'appréhension du syndicalisme se fait par le champ de la non-discursivité.

Nous identifierons maintenant les problèmes suscités par ce mode d'appréhension du syndicalisme.

- Dans un premier temps, il faut attirer l'attention sur le fait que les pratiques syndicales non discursives, et plus spécifiquement tout ce qui concerne les rapports avec l'employeur et dans une grande mesure avec l'État, se voient uniformisées et nivelées par le balisage et le quadrillage imposés par l'encadrement juridique. Au cœur de l'immédiateté et en apparence brute et directement saisissable, la pratique non discursive est donc plus que tout autre aspect du syndicalisme la conséquence d'une médiation. À partir de la période (dernière moitié du XIX^e siècle) où, dans les différentes sociétés occidentales, le syndicalisme a perdu son caractère illégal, l'encadrement juridique n'a fait qu'acquérir pesanteur et complexité. Dans certains cas, comme en France et en Allemagne, cet encadrement juridique sert tout autant à définir et situer d'autres instances représentatives des salariés, mais on peut considérer que c'est aussi une définition, par la négative, du syndicalisme. Il s'ensuit d'une part que l'appréhension du syndicalisme à partir de ses pratiques non discursives constitue dans une grande mesure une saisie de sa seule institutionnalité, saisie en conséquence tronquée. Et que d'autre part les comparaisons internationales terme à terme (pratique à pratique) reposent sur un terrain bien fragile.

- Dans un deuxième temps, signalons le caractère polysémique des pratiques syndicales non discursives. Un même phénomène, par exemple une grève, peut être l'aboutissement de processus sociaux non seulement différents mais contraires; sa seule existence, si elle n'est pas davantage scrutée, ne peut guère être vue autrement que comme l'illustration d'une divergence de vues entre l'acteur patronal et l'acteur syndical. Une sociologie un peu naïve assimile volontiers tout débrayage à un niveau élevé de militantisme, voire à un niveau élevé de conscience de classe, utilisant parfois en preuve les supports écrits qui rationalisent et justifient l'action.

Nous estimons pour notre part qu'il n'existe pas d'indicateur universel de militantisme. De plus, ce dernier se dessine sur une ligne discontinue, le passé ou le présent n'étant d'aucune façon garants du futur. Ajoutons que la recherche en sociologie du travail a, d'ailleurs parfois involontairement, démontré la faible valeur prédictive des études consacrées à l'identification des attitudes politiques et des représentations de classe chez les travailleurs (Fantasia, 1988). Il faut donc conclure à la pertinence d'un parti-pris relativiste, puisque, tant du point de vue des syndiqués que de celui des observateurs, la pratique syndicale non discursive est nécessairement riche de plusieurs significations parmi lesquelles seule une étude approfondie dans chaque cas permet d'opérer un tri. Cette pratique constitue un univers éclaté composé de rationalités multiples évoluant à plusieurs niveaux et, enfin, marqué de déterminations différenciées: rapport de forces, état de la mobilisation, jeux de pouvoir, etc. Une même pratique syndicale, située dans le temps et l'espace, pour peu qu'on puisse la circonscrire effectivement, peut donc faire l'objet d'analyses multiples.

- Dans un troisième temps, comment ne pas entrevoir la difficulté d'isoler véritablement les pratiques non discursives des discours syndicaux qui les rationalisent, les légitiment, leur donnent sens? Les voies d'accès aux pratiques syndicales non discursives peuvent être multiples, mais la voie privilégiée demeurera toujours la pratique syndicale discursive elle-même, dont il est illusoire de penser s'affranchir totalement. Ainsi, peut-on étudier une grève sans s'attarder aux pratiques discursives «officielles» (revendications, textes échangés aux fins de négociation), et cela quel que soit le cadre juridique et sans égard au fait que la grève sanctionne ici l'échec de la négociation (comme en Amérique du Nord) ou vise là-bas à la stimuler (comme en France)? Mais on ne peut non plus passer outre aux carac-

téristiques de la mobilisation, à la construction du groupe dans et par la grève, phénomènes qui vont au-delà des pratiques discursives, originales ou reconstituées.

2.3 L'APPRÉHENSION INDIRECTE: LE SYNDICALISME «AGI»

Force nous est d'introduire un troisième mode d'appréhension du syndicalisme non pas axé sur ses pratiques, quelles qu'elles soient, mais faisant un usage circonstancié de ces deux sources de données. Il s'agit des démarches se fondant sur une conception définissant le syndicalisme comme une variable dépendante. Nous avons arbitrairement choisi d'en donner ici trois illustrations: les cadres théoriques abondent en effet, se différenciant les uns des autres par l'identité de la (des) variable(s) indépendante(s) et donc par le type de découpage en cause.

Une première catégorie de travaux s'inscrit dans une perspective évolutionniste. Parmi ceux-ci, il faut mentionner C. Kerr, J. T. Dunlop, F. Harbison, E. A. Myers (1960) qui, hors leur théorie de la convergence des systèmes de relations industrielles, faisaient de la nature de l'élite ayant mis en œuvre le processus d'industrialisation la variable explicative du type d'action syndicale.

Une deuxième catégorie de travaux se reconnaît en ce qu'elle définit le sort du syndicalisme à partir d'une dynamique sociale porteuse de sens. Ainsi en va-t-il de M. Maurice, J.-J. Silvestre et F. Sellier (1982), qui relient la configuration de l'espace d'action collective à celle de l'espace professionnel, les deux s'articulant dans un type précis de rapport salarial qui tire sa logique ultime de la société nationale dans laquelle il a pris forme. Dans ce dernier cas, il est clairement dit que la logique de l'acteur syndical ne peut être appréhendée sans contextualisation: l'accès direct aux pratiques, quelles qu'elles soient, serait sans objet.

Si nous ne nions pas l'existence ni l'importance des systèmes de valeurs en toute société, notre approche conduit plutôt à nous interroger sur la source de ces valeurs. Pour nous, ce sont les rapports sociaux spécifiques d'une société — rapports éducatifs, organisationnels, industriels — qui fondent une idéologie, non l'inverse. (M. Maurice *et al.*, 1982, p. 355.)

Ce sont donc des principes extérieurs à l'action elle-même qui structurent les espaces où elle se développe et qui lui donnent des caractères distinctifs. (*Ibid.*, p. 364.)

Un troisième ensemble de travaux se regroupent autour du souci de spécifier le syndicalisme selon la couche socio-occupationnelle. Les travaux plus anciens d'A. Kornhauser, R. Dubin et A. Ross sur la propension à la grève des ouvriers selon les secteurs, sur les ouvriers de l'automobile (Chinoy, 1955; Walker et Guest, 1952), sur les ouvriers industriels (Sayles, 1958), sur les cols blancs (Lockwood, 1958; Mills, 1951) ont été suivis d'autres recherches à intention universalisante: par exemple, M. Crozier sur les employés (1965), M. Maurice sur les ouvriers et techniciens (1965), S. Mallet sur les techniciens (1969), R. Sainsaulieu (1977) sur plusieurs catégories socio-occupationnelles. Dans tous ces cas, le postulat est clair: le rapport au patron, au syndicat et à l'action militante se différencie selon le groupe socio-occupationnel et fait étonnamment fi des soi-disant différences nationales. Le rôle joué par la variable organisationnelle, s'il en est un, n'est pas toujours précisé.

On pourrait regrouper, pour les fins de notre propos, dans une immense catégorie résiduelle les analyses qui font d'une dimension de l'action sociale minutieusement définie la détermination ultime des syndicalismes. Ainsi, des auteurs ont fait ressortir la primauté de la variable juridique, d'autres la primauté de la variable économique.

Isolons deux problèmes découlant des approches faisant du syndicalisme une variable dépendante.

- En premier lieu, il faut signaler la perte, relative ou absolue, du statut d'acteur pour l'objet syndical. Ces approches, qui ont en commun de situer le syndicalisme dans un cadre plus large, mais aussi de l'appréhender à travers une relation de subordination à d'autres facteurs, ne privilégient pas de façon formelle l'étude des pratiques syndicales. Souvent,

l'étude du syndicalisme en tant que tel n'est guère opérationnalisée ou ne survient qu'après qu'un modèle théorique ne laissant aucune place à la découverte a été élaboré. Cela justifie de faire l'économie d'une vérification opérationnelle.

- En deuxième lieu, signalons que cette subordination du syndicalisme à un ensemble factoriel empêche toute discrimination à l'intérieur d'une société donnée. Toutes les organisations d'un même syndicalisme national, ou d'une même couche, etc., sont censées mettre en œuvre une même logique d'action, réagir identiquement aux mêmes situations. S'il est mal venu d'affirmer que la conjoncture économique générale n'affecte en rien l'action syndicale ou que les identités occupationnelles n'ont aucune valeur prédictive, il apparaît cependant fort audacieux de présumer que tous les syndicats vont nécessairement se conformer à un modèle de conduite, ce modèle semblât-il répondre logiquement à la réalité.

2.4 LE SYNDICALISME COMME MOUVEMENT SOCIAL: L'APPROCHE HOLISTE

Dès la fin des années 1960, et sous l'impulsion marquante d'A. Touraine, la sociologie française mettait de l'avant une nouvelle façon de théoriser et d'étudier le syndicalisme, soit comme «mouvement social». Les travaux de Touraine lui-même (1966 et 1984) de Claude Durand (1971), de C. Durand et P. Dubois (1975) et de M. Durand (1979, 1983) sont particulièrement représentatifs de ce courant. La sociologie du syndicalisme vu comme mouvement social exige un travail de décodage et de recomposition de la part du sociologue.

Nous partons de l'idée que le syndicalisme est un mouvement social, c'est-à-dire qu'il réalise la mobilisation des revendications non seulement comme défense des intérêts, mais également au nom d'une certaine représentation des rapports de production et de la société industrielle. (Durand, 1971, p. 3.)

À travers son œuvre, A. Touraine n'a cessé de répéter que l'analyse ne doit pas être confondue avec le point de vue de l'acteur et que le mouvement social, parce qu'il n'est pas un «événement», ne peut être appréhendé justement qu'à la suite d'un travail de construction sociologique (*Pour la sociologie*, 1974). Ceci implique que le découpage de l'objet ne saurait s'attarder à des dimensions purement fonctionnelles du syndicalisme, avec les limites que comporte une telle démarche.

En prenant le parti inverse d'étudier le syndicalisme comme mouvement social, il est bien évident que les aspects fonctionnels de sa pratique revendicative, de sa stratégie de négociation et de ses processus d'insertion dans le fonctionnement de la société risquent de nous échapper, de même qu'ont nécessairement échappé ce que représentent comme éléments moteurs des organisations syndicales, ce que nos auteurs fonctionnalistes ont tendance à qualifier d'éléments idéologiques anachroniques. (Durand, 1971, p. 3.)

Les préceptes méthodologiques de base qui découlent logiquement de cette approche sont donc que l'objectif (situation) informe le subjectif (conscience) et que l'idéologie et les «pratiques réelles» (Durand, 1971) sont tout aussi essentielles à la compréhension du syndicalisme. Nous avons donc, avec la sociologie du mouvement social, un modèle d'analyse tout à fait différent de ceux présentés précédemment.

Les démarches empiriques des sociologues de ce courant témoignent d'une certaine diversité. Au cours de ses recherches, A. Touraine a ainsi eu recours à plusieurs méthodologies, plus ou moins explicitées, et notamment l'enquête par questionnaire (*La Conscience ouvrière*), l'intervention sociologique (*Le Mouvement ouvrier*) ainsi que de toute évidence des sources écrites primaires — publications syndicales — et secondaires — recherches d'autres sociologues portant particulièrement sur les pratiques syndicales discursives ou sur la «sociologie des militants». La méthode de l'intervention sociologique fait l'objet de plusieurs défenses et illustrations, mais son produit ne semble pas avoir pesé lourdement sur le contenu de son ouvrage *Le Mouvement ouvrier*, dont les analyses sont par ailleurs abondamment documentées et s'inscrivent dans la droite ligne de ses réflexions

antérieures. Les travaux de C. Durand, P. Dubois et M. Durand reposent sur du matériel tiré d'entrevues, des analyses à la fois qualitatives et statistiques de matériel discursif (revendications) ainsi que des données monographiques générales.

Certaines faiblesses de ces analyses peuvent être signalées sans qu'il soit toutefois possible de les généraliser à l'ensemble de ce courant. Un premier problème provient du fait que l'on a souvent l'impression, et particulièrement chez Touraine, qu'en raison de la construction conceptuelle du projet syndical (identité-opposition-totalité), la pratique discursive est indûment privilégiée, au sens où un caractère de «vérité», que nous jugeons factice, lui est conféré. Un deuxième problème découle du fait que l'étude du phénomène syndical s'insère dans une sociologie générale qui «impose» un sens à l'évolution du syndicalisme.

C'est ainsi que Touraine, au terme d'un enchaînement partant du type de société (à partir du concept d'historicité et de ses composantes), transitant par l'organisation du travail et le type de conscience ouvrière, nous présente un syndicalisme largement déterminé par sa fonction sociopolitique, donc pas toujours très «acteur», et homogène à l'échelle de chaque société. Ce que ne fait pas cependant C. Durand (1971) ou le même avec P. Dubois (1975), soucieux de mettre en relief différents types de conscience ouvrière et d'action syndicale.

Malgré leur nombre relativement faible, les études abordant le syndicalisme comme un «mouvement social» ne présentent pas un caractère très homogène.

3. LA THÉORISATION DU SYNDICALISME

Nous avons précédemment mis en relief quatre modes d'appréhension du syndicalisme qui se différencient à la fois par des choix méthodologiques — type de données recueillies, découpage de l'objet — et par des choix théoriques. Méthode et théorie apparaissent indissociables, et les reproches adressés à la première se trompent souvent de cible. La quatrième lecture du syndicalisme, qui le voit comme un «mouvement social», est moins articulée méthodologiquement, dans la mesure où ses prémisses méthodologiques sont très larges, en partie définies par la négative et beaucoup plus informées théoriquement. C'est sur la base de ces travaux que nous entendons maintenant proposer notre propre définition du syndicalisme et ses implications méthodologiques.

3.1 ÉLÉMENTS DE THÉORISATION

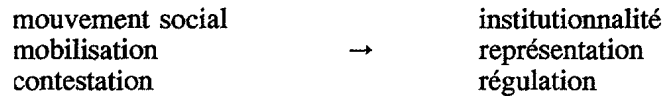
L'institutionnalisation de l'action syndicale est au centre de la plupart des analyses sur le syndicalisme, de quelque horizon qu'elles viennent. Fait accompli et heureux pour certains, processus qui consacre l'apparition de nouveaux acteurs sociaux pour d'autres, cette institutionnalisation⁵ apparaît quasi consensuelle. Pour plusieurs sociologues — tourainiens et néo-marxistes confondus — qui se sont dans le passé intéressés au syndicalisme comme mouvement social et qui en ont fait l'opérateur central du conflit de classes, l'attention se porte maintenant du côté des nouveaux mouvements sociaux. La sociologie du syndicalisme a perdu au passage plusieurs praticiens.

L'opposition dichotomique institution/mouvement social renvoie également à la composition des classes sociales et à la configuration générale des rapports de classe. La décomposition de la classe ouvrière et la recomposition de la base sociologique du syndicalisme qui lui est consubstantielle vont dans le sens d'une pluralité socio-économique du syndicalisme qui ne lui permet plus de se poser en acteur extérieur à la société, ni même

5. La conception tourainienne de l'institutionnalisation du syndicalisme est particulièrement intéressante. A. Touraine la voit comme un double mouvement : détachement des conflits de classes du champ d'historicité et élévation au niveau institutionnel (ou politique) des conflits à l'œuvre dans l'entreprise. D'où l'importance accrue du syndicalisme comme «acteur politique».

en acteur à l'identité nette et définie (Rosanvallon, 1988). Cette dilution identitaire l'empêche de constituer une force d'opposition sociale, et le syndicalisme se retrouve happé, défini par son institutionnalité (Adam, 1983).

Quels que soient les termes utilisés, le syndicalisme est donc défini dans un grand nombre d'analyses par deux axes ou deux pôles unis par une trajectoire à sens unique :



On ne peut guère contester un mouvement de fond allant dans le sens de l'institutionnalisation. Ainsi, le niveau de reconnaissance politique du syndicalisme s'est accru dans toutes les sociétés occidentales au cours de ce siècle. À cet égard, le pacte keynésien — au sens où A. Negri (1978) l'a décrit — demeure intact. Par ailleurs, la reconnaissance économique du syndicalisme — c'est-à-dire sa capacité d'agir en tant qu'agent négociateur de conditions de travail face aux employeurs — a aussi atteint un point de non-retour. En France et en Italie, où cette capacité est moins établie, la tendance des mesures législatives récentes est de l'améliorer. Enfin, les syndicalismes occidentaux ont tous accentué leur virage «néo-corporatiste» ces dernières décennies, phénomène généralement sous-estimé par les analystes en raison de la segmentation des matériels analytiques⁶.

Cela étant posé, on peut cependant discuter cette hypothèse de linéarité qui anime la vision de l'institutionnalisation de l'action syndicale d'auteurs comme A. Touraine, C. Offe, P. Rosanvallon, G. Adam et qui élimine toute possibilité de retour de balancier. L'histoire est riche d'illustrations d'allers et de retours entre des moments de relations relativement harmonieuses entre État, capital et travail (par exemple aux époques de conflits internationaux) et des moments d'agitation sociale. La littérature plus récente sur le néo-corporatisme a pour sa part largement mis en relief la précarité des ententes tripartites, en raison des tensions syndicales internes et particulièrement de l'impossibilité pour les appareils syndicaux de satisfaire à la fois toutes les fractions de leur membership (Goldthorpe, 1987). Il apparaît donc imprudent de vouloir tirer des conclusions péremptoires dans un moment comme celui que nous vivons, où les syndicalismes occidentaux sont tous profondément ébranlés, pour des raisons en partie conjoncturelles.

Notre lecture du syndicalisme nous amène donc à le désigner par l'expression de *dialectique instituée*⁷, afin de traduire d'une part son ambivalence fondamentale et la tension constante entre ses deux pôles de définition et, d'autre part, l'absence de possibilité de stabilisation qui en découle. Les trois points de repère suivants peuvent être posés :

- Le syndicalisme est un acteur social se déplaçant dans le temps entre les pôles de l'institutionnalité et du mouvement social, étant donc plus ou moins marqué, plus ou moins défini par l'un ou l'autre pôle. La référence à l'un et l'autre pôles est indispensable au syndicalisme dans l'établissement de sa dynamique interne et dans ses rapports avec les autres acteurs de l'environnement. Il ne s'agit pas d'une position qui l'amène à cheminer nécessairement vers une suppression d'un des deux pôles ; les deux pôles de définition ne font pas que coexister, ils se légitiment l'un l'autre en constituant une totalité. Les divers niveaux de la pratique syndicale témoignent de ce chevauchement.

- En deuxième lieu, les différentes évolutions intervenues depuis les origines du syndicalisme — juridification des relations de travail et reconnaissance du syndicalisme comme agent politique, dans ou hors des mécanismes de nature néo-corporatiste — font en sorte que l'espace de déplacement sur l'axe institution/mouvement social tend à se réduire.

6. Les analyses néo-corporatistes tendent à se concentrer sur les mécanismes tripartites formels de concertation, au détriment d'autres processus (tels le financement direct ou indirect des syndicats par l'État) qui nous apparaissent tout aussi significatifs.

7. Un évaluateur anonyme de cet article propose l'ajout de la notion de «dialectique instituante». Nous jugeons cette suggestion très stimulante mais n'avons pu en tenir compte faute de temps.

- En troisième lieu, le champ d'action du syndicalisme concerne la société globale et ne se limite pas au champ des relations industrielles ni à celui des échanges politiques, dans la mesure où le syndicalisme demeure un acteur majeur dans les rapports de classe.

La définition du syndicalisme comme «dialectique instituée» entraîne que son appréhension sociologique doit nécessairement tenir compte de l'ensemble de ses pratiques ainsi que de leurs rapports. Il faut considérer le syndicalisme comme une totalité sociologique : lieu de production idéologique et de matérialisation de rapports avec les autres classes et acteurs sociaux ; acteur politique dont les pratiques, discursives et non discursives, témoignent à la fois de tensions internes et de stratégies conçues en fonction de l'externe.

Quant à la question du découpage de l'objet, il s'ensuit qu'un bon usage du découpage impose qu'une tension dialectique soit également introduite à l'intérieur même du segment analytique choisi. Cela amène à contester certaines associations un peu naïves entre une pratique syndicale x et une fonction sociale y . Combien d'études axées sur les pratiques de grève ont ainsi été produites par des sociologues soucieux de présenter le syndicalisme dans sa fonction contestataire ? Et inversement, les études sur les stratégies de participation syndicale dans les entreprises ou sur les rapports avec l'État ne se dirigent-elles pas naturellement vers la présentation d'un syndicalisme régulateur ? Autant de façons d'accréditer des lectures éminemment réductrices (le champ d'activités choisi détermine sa nature ; action syndicale est univoque).

3.2 DE QUELQUES DÉBATS AFFÉRENTS

Certains débats concernant le syndicalisme nous apparaissent refléter cette tendance à la réification des catégories conceptuelles qui fondent ces lectures du syndicalisme. On fait usage de pôles dichotomiques entre lesquels les mouvements sont irréversibles et à sens unique.

Une première illustration est constituée par le débat sur les «insuffisances idéologiques» du syndicalisme : il est en effet souvent imputé au syndicalisme un déficit en matière d'idéologie. La lutte des classes, l'autogestion, la simple lutte offensive pour arracher de nouveaux gains ont été remises au placard des idéologies obsolètes ou mises à mal par une déstabilisation qui perdure. Le syndicalisme semble souvent à la remorque des idées et initiatives des classes politique et patronale, tout entier absorbé dans l'action défensive.

On le présente souvent comme un acteur en panne d'inspiration idéologique face à une conjoncture mouvante et un patronat étonnamment prolixe (Segrestin, 1990, sur le syndicalisme français), ou encore en retard d'une idéologie, figé dans ses vieux réflexes (Kochan, Katz et McKersie, 1986, sur le syndicalisme américain).

Nous ne pouvons pas souscrire à cette proposition d'un syndicalisme pragmatique et a-idéologique ou presque, non plus qu'à cette autre sur le déficit ou retard idéologique du syndicalisme.

- En premier lieu, nous ne croyons pas que la capacité du syndicalisme de fabriquer de l'idéologie soit altérée. Le syndicalisme, ou plutôt les différents syndicalismes, chacun à leur manière et chacun dans leur registre, fonctionnent tout autant qu'avant à l'idéologie. C'est plutôt la charge utopiste qui leur fait maintenant défaut : il est vrai que le syndicalisme, en acteur politique de plus en plus responsable, ne sait plus formuler des utopies mobilisatrices, de ces utopies qui le mettaient par définition en porte-à-faux avec le reste de la société. L'autogestion fut sans doute cette dernière utopie régénératrice, héritière directe du vieux projet d'autonomie ouvrière. Ce déficit utopiste ne saurait cependant être diagnostiqué en dehors d'un minimum de contextualisation politique qui passe par une prise en compte de la crise de la gauche, de l'effondrement de l'idéal et des sociétés socialistes, sur fond de mondialisation de l'économie, de déferlement néo-libéral et de réhabilitation de l'entreprise. Si la déliquescence idéologique est un fait, le contraire serait une aberration sociologique ou le signe d'une mésadaptation. Il s'est opéré dans la dernière décennie un rapprochement idéologique entre les différents syndicalismes nationaux, rapprochement qui

constitue en quelque sorte un écho à la mise en place de l'hégémonie sociale-démocrate au sein des forces de gauche et à la déliquescence idéologique de la social-démocratie elle-même.

- En deuxième lieu, nous proposons que la domination d'une idéologie réformiste au sein des syndicalismes occidentaux n'interdit pas la production ponctuelle de discours en rupture ou en contradiction avec le réformisme. La cohérence idéologique ne saurait caractériser un mouvement qui se définit à la fois par des rapports conflictuels et par des rapports de collaboration ou de participation. Les essais de synthèse syndicale, qui ont donné naissance à des expressions louvoyantes du style de la «participation conflictuelle», sont toujours aussi des opérations de camouflage de contradictions ainsi que d'occultation du caractère hautement stratégique de la pratique syndicale. Le métissage idéologique nous apparaît ainsi être une clé pour en comprendre les contradictions, lesquelles résultent de la position socio-politique intrinsèquement contradictoire du syndicalisme et répondent en outre aux besoins variés d'un membership pluraliste, ainsi qu'aux attentes fluctuantes des collectifs de base et des militants. Dans les sociétés où les relations de travail sont extrêmement centralisées et les structures syndicales également, le syndicalisme peut moins s'adonner à ce métissage idéologique stratégique, au prix de mouvements centrifuges difficilement contrôlables. Au Québec, par opposition, où les relations de travail sont décentralisées, où le syndicalisme est pluriel et hautement institutionnalisé, le métissage idéologique constitue un mode de dilution des contradictions et de construction de cohésions. Le discours syndical permet tout autant d'unifier que de rationaliser des pratiques discordantes.

Une seconde illustration de cette réification du syndicalisme nous renvoie à la dichotomie essentialisme/instrumentalisme.

C'est un couple familier depuis J. H. Goldthorpe et ses collègues (1972), qui, dans le but d'invalidier la thèse de l'embourgeoisement de la classe ouvrière, caractérisaient cette dernière par un rapport de type instrumental au travail et la survivance de modes de vie différenciés par rapport à ceux de la classe moyenne. Les auteurs britanniques établissaient une correspondance entre le rapport au travail et le rapport au syndicalisme⁸.

Le rapport instrumental au syndicalisme se définissait par la priorisation des aspects proprement utilitaires — le syndicat comme «agent» économique — le rapport essentialiste au syndicat se définissant de son côté par une priorisation des aspects relatifs à une solidarité ouvrière dépassant les frontières de l'entreprise — le syndicat comme agent politique. Une telle distinction est difficilement opérationnalisable, pour peu qu'on veuille en éprouver la validité: les propres résultats de J. H. Goldthorpe et de ses collègues n'étaient peut-être pas aussi univoques que ne le suggérait leur présentation, qui concluait à un collectivisme instrumental. Quoi qu'il en soit, cette notion d'instrumentalisme appliquée aux syndicats est devenue courante dans la littérature scientifique (Fosh, 1981; Rosanvallon, 1988), et elle hante pareillement les écrits syndicaux, révélant une similitude de préoccupations qui débordent les frontières et les régimes juridiques.

Les poussées centrifuges qui ébranlent les syndicalismes — montée des syndicats indépendants ou non affiliés aux organisations centrales, luttes catégorielles de groupes de travailleur-euse-s qualifié-e-s (par exemple les infirmières), mouvements «basistes» — peuvent être mises en parallèle avec cette montée de l'instrumentalisme: les revendications relatives à l'amélioration immédiate des conditions de travail prennent le pas sur les liens de solidarité et favorisent le repli sur le groupe. De nombreux auteurs (Rosanvallon, 1988) et plusieurs organisations syndicales (AFL/CIO), pour résoudre ce problème, n'imaginent d'ailleurs guère d'autre solution que de plonger plus avant dans la dispensation de services.

8. J. H. Goldthorpe *et al.* faisaient du rapport instrumental au syndicalisme une composante de l'instrumentalisme ouvrier, ce qui peut apparaître assez gratuit. Voir la critique de M. H. MACKINNON (1980), «Work Instrumentalism Reconsidered: A Replication of Goldthorpe Luton Project», dans *British Journal of Sociology*, vol. XXX, n° 1.

Il faut signaler qu'il nous apparaît gratuit d'avancer que l'instrumentalisme est un phénomène nouveau, que ce caractère étriqué du rapport individuel et collectif au syndicalisme est inédit. Sans même entrer dans la critique classique des modes de détermination de ce rapport et du caractère fragile du postulat de continuité qu'ils supposent, il faut rappeler que le degré d'acceptation du syndicalisme par les pouvoirs politiques et économiques de même que les dispositions juridiques l'encadrant en conditionnent lourdement les pratiques. On peut fort bien estimer que les syndicats ont toujours représenté d'abord pour la classe ouvrière un moyen, un instrument d'amélioration des conditions de travail; d'autres canaux plus nettement politiques s'offraient d'ailleurs à elle. Comment peut-on présumer que les syndiqués du siècle dernier, des années 1930 ou 1960 étaient effectivement plus essentialistes que ceux d'aujourd'hui? Dans quelle mesure l'hostilité qu'ils rencontraient ne les obligeait-elle pas à recourir à des pratiques plus «politiques»?

[...] as some of the critics of the original «Affluent Worker» study observed, the instrumentalism of workers is hardly novel, even in relation to trade unionism [...]. Given that the primary function of unions is to improve their members «pay-offs» from the cash nexus in which they are involved, it is difficult to see how instrumentalism would not be a defining feature of the attitudes of union members. (Dickson, McLachan, Prior et Swales, 1988, p. 517.)

Plus profondément, c'est l'antinomie instrumentalisme/essentialisme qui semble faire problème. C'est là postuler une mesure de cohérence dans les visions et les orientations normatives qui ne correspond pas nécessairement à la réalité (Willener, 1975). L'absence de cohérence peut d'ailleurs ne rien avoir à faire avec l'incohérence, mais plutôt avec la complémentarité, le pragmatisme et la tactique.

C'est ainsi que des concepts développés pour permettre de mieux analyser les processus sociaux peuvent entraîner des effets pervers et brouiller les réalités si on les utilise aux fins de construction d'antinomies et de principes d'analyse au lieu d'en faire usage comme types idéaux. De même, les grèves instrumentales ont été opposées aux grèves expressives, comme si toute grève ne mêlait pas, dans des mesures indéterminées, chaque ingrédient⁹. Autant d'artifices conceptuels qui créent de fausses distinctions et, surtout, font fi des conditions objectives différentes vécues par les groupes syndiqués qui font face à des rapports de forces variables, à des pratiques managériales différentes.

CONCLUSION

Nous avons abordé dans cet article la question de la construction du syndicalisme par le discours sociologique. Proposons en terminant quelques pistes sur l'effet de réflexion du syndicalisme sur le discours sociologique. C'est un truisme que de dire que les syndicalismes nationaux diffèrent entre eux, que les soi-disant modèles (par exemple : syndicalisme politique, syndicalisme néo-corporatiste) n'en sont guère, tant les réalités socio-historiques qui ont «fait» les syndicalismes sont diverses. Les particularités nationales des syndicalismes ne sont cependant pas toujours prises en compte dans les analyses, mais ces dernières ne sont pas pour autant exemptes de «couleur locale».

Ainsi, les sociologues ont tendance à abandonner aux spécialistes des relations industrielles la prise en compte des régimes juridiques qui encadrent et balisent l'action syndicale : l'effet sociologique de ces régimes est pourtant majeur en ce qu'il imprime nécessairement sa marque sur les idéologies et les actions syndicales. Certes, il faut voir cet encadrement

9. Dans les années 1960, une autre distinction très courante consistait à opposer les revendications syndicales quantitatives (intégratrices) aux revendications syndicales qualitatives (à potentiel subversif). Voir A. GORZ (1964), *Stratégie ouvrière et néo-capitalisme*, Seuil, Paris.

juridique non seulement comme une contrainte ou un donné, mais comme un produit social¹⁰. Comment ne pas constater que les relations de travail françaises et italiennes sont les moins juridifiées et que ces syndicalismes sont aussi les plus bavards. Le syndicalisme québécois, de son côté, se distingue des autres syndicalismes nord-américains par son verbe abondant, par sa préoccupation continuelle de se définir idéologiquement, en dépit d'un encadrement juridique marqué au coin de la nord-américanité. Tout ceci doit être pris en compte par le sociologue qui doit résister à la tentation de privilégier l'analyse de l'idéologie là où les instances syndicales manquent d'assises quotidiennes et décentralisées et semblent produire plus d'idéologie que d'action. De même, le sociologue doit se garder de demeurer dans l'étude de la fonction sociale du syndicalisme là où l'institutionnel forme écran.

Il n'est pas non plus indifférent que ce soit de la France que nous soient arrivés tant de «types idéaux» de l'action syndicale (par exemple Touraine, 1965; Caire, 1971; De Laubier, 1968; Durand, 1971). Ces types idéaux en sont souvent venus à constituer des taxinomies dont le discours militant et un certain sens commun ont fait grand usage, les pratiques effectives disparaissant derrière l'habit idéologique officiel¹¹. Dès 1931, R. Hoxie, dans un ouvrage consacré au syndicalisme américain, dénonçait, selon nous à bon escient, cette habitude méthodologiquement et politiquement douteuse¹²; pour lui, le mouvement syndical, et chaque syndicat pris un à un, ne pouvait être envisagé comme un donné univoque, étant tout au contraire le résultat d'une fusion occultée par toutes les apparences de l'organisation.

Ce ne sont là que quelques exemples. Une sociologie des sociologies du syndicalisme constituerait une tâche redoutable. Mais sans doute la conscience des particularismes nationaux devrait-elle constituer un préalable pour le sociologue.

Mona-Josée GAGNON
Département de sociologie
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. «A»
Montréal, Québec, Canada H3C 3J7

RÉSUMÉ

L'article vise à illustrer les liens entre les théories du syndicalisme et les modes d'appréhension sociologique de ce dernier. Partant d'une relecture des différentes approches du syndicalisme, l'auteure propose une typologie fondée sur les prémisses méthodologiques, implicites ou explicites, des chercheurs. Une discussion subséquente permet de suggérer des repères concernant une rethéorisation du syndicalisme et leurs conséquences méthodologiques.

10. Il faut se garder cependant des mystifications. Un exemple en est la pratique effective en Amérique du Nord d'arrêts de travail de courte durée en violation de la convention collective et des législations. De tels arrêts de travail existent, ils sont même monnaie courante dans certaines entreprises, mais ils ne font l'objet d'aucune compilation statistique, et pour cause, employeurs et syndicats s'entendant pour faire silence sur ces accrocs à un système excessivement régulé.

11. G. CAIRE (1971) nous a proposé une catégorisation limitant à une catégorie l'ensemble de certains syndicalismes nationaux, la diversité idéologique du syndicalisme français lui valant d'occuper plusieurs cases à lui seul. De même, dans un texte édité aux États-Unis, «Unionism as a Social Movement», dans S. M. LIPSET (éd.), *Unions in Transition*, San Francisco (1986), Institute for Contemporary Studies, p. 151-173; A. TOURAINE, dans un développement sur la désintégration syndicale, opposait les syndicats radicaux qui imputent tout au système et ne négocient pas (?) aux syndicats réformistes trop limités et décentralisés, soit bien sûr les syndicats américains, qu'il faudrait inventer s'ils n'existaient pas, tant ils constituent d'utiles repoussoirs. Plus récemment encore, mais sur un même mode, J. JULLIARD (1988, p. 119) stigmatisait ainsi le syndicalisme américain contemporain: «Le refus par le syndicalisme américain de toute participation à la gestion de l'entreprise témoigne d'une conscience aigüe des barrières fondées sur la place de chacun dans la production, mais il n'implique aucune aspiration à changer les rôles.»

12. Au Québec, la distinction entre «syndicalisme d'affaires» et «de combat» (PIOTTE, 1977) n'a guère fait progresser la sociologie du syndicalisme, mais elle a fondé les analyses de générations de militants et militantes.

SUMMARY

This paper sets out to illustrate the links between theories of trade unionism and the modes of sociological apprehension related to it. From a re-reading of the different approaches to trade unionism, the author proposes a typology based on researchers' methodological premises, both implicit and explicit. The subsequent discussion suggests some reference points for a re-theorization of trade unionism and their methodological consequences.

RESUMEN

Este artículo trata de ilustrar los lazos existentes entre las teorías del sindicalismo y los modos sociológicos de captar este último. Partiendo de una relectura de las diferentes corrientes del sindicalismo, la autora propone una tipología que se funda en las premisas metodológicas, implícitas o explícitas, de los investigadores. Una discusión subsecuente permite sugerir ciertos puntos de orientación concernientes a una re teorización del sindicalismo y sus consecuencias metodológicas.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, Gérard (1983), *Le Pouvoir syndical*, Bordas, Paris.
- BARBASH, Jock (1984), *The Elements of Industrial Relations*, University of Wisconsin Press.
- BOISMENU, Gérard et D. DRACHE (sous la direction de) (1990), *Politique et régulation. Modèle de développement et trajectoire canadienne*, Méridien/L'Harmattan.
- BOURDIEU, Pierre (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève/Paris, Librairie Droz.
- BOURDIEU, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire. L'Économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris.
- BOURQUE, G. et J. DUCHASTEL (1988), *Restons traditionnels et progressistes. Pour une nouvelle analyse du discours politique. Le Cas du régime Duplessis au Québec*, Boréal, Montréal.
- CAIRE, Guy (1971), *Les Syndicats ouvriers*, Paris, PUF.
- CHAMPAGNE, Patrick (1990), «La rupture avec les préconstructions spontanées ou savantes», dans P. Champagne, R. Lenoir, D. Merllié et L. Pinto (éd.), *Initiation à la pratique sociologique*, Bordas, Paris, pp. 165-220.
- CHINOY, Elys (1955), *Automobile Workers and the American Dream*, New York, Doubleday & Company.
- COUFFIGNAL, Georges (1978), *Les Syndicats italiens et la politique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- CROUCH, Colin (1982), *Trade Unions: The Logic of Collective Action*, Cambridge, Fontana.
- CROZIER, Michel (1965), *Le Monde des employés de bureau*, Seuil, Paris.
- DABSCHECK, Braham (1989), «A Survey of Theory of Industrial Relations», dans J. et K. Barbash (éd.), *Theories and Concepts in Comparative Industrial Relations*, University of South California Press, pp. 155-183.
- DE LAUBIER, Patrick (1968), «Esquisse d'une théorie du syndicalisme», *Sociologie du travail*, vol. X, n° 4, pp. 362-392.
- DICKSON, T., H. V. McLACHLAN, P. PRIOR et K. SWALES (1988), «Big Blue and the Unions: IBM, Individualism and Trade Union Strategy», dans *Work, Employment and Society*, vol. 2, n° 4, pp. 506-520.
- DUNLOP, John T. (1949), «The Development of Labor Organization: A Theoretical Framework», dans R. A. Lester et J. Shister (éd.), *Insights into Labor Issues*, New York, MacMillan, pp. 163-193.
- DURAND, Claude (1971), *Conscience ouvrière et action syndicale*, Paris, Mouton.
- DURAND, Claude et Pierre DUBOIS (1975), *La Grève*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- DURAND, Michelle (1979), «La grève, conflit structurel, système de relations industrielles au facteur de changement social», dans *Sociologie du travail*, n° 3.
- ERBES-SÉGUIN, Sabine (1971), *Démocratie dans les syndicats*, Paris, Mouton.
- FANTASIA, Rick (1988), *Cultures of Solidarity: Consciousness, Action and Contemporary American Workers*, University of California Press.
- FLANDERS, Alan (1972), «What are Trade-Unions For», dans W. E. J. McCarthy (éd.), *Trade Unions*, Middlesex, Penguin, pp. 12-27.
- FOSH, Patricia (1981), *The Active Trade-Unionist. A Study of Motivation and Participation at Branch Level*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FOUCAULT, Michel (1969), *L'Archéologie du savoir*, Paris, NRF Gallimard.
- GILES, A. (1989), «Industrial Relations Theory, the State and Politics», dans J. et K. Barbash (éd.), *Theories and Concepts in Comparative Industrial Relations*, University of South California Press, pp. 123-153.
- GOLDTHORPE, John H. (1987), «Problems of Political Economy after the Post-War Period», *Changing Boundaries of the Political*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 363-407.
- GOLDTHORPE, John H., D. LOCKWOOD, F. BECHLOFER et J. PLATT (1972), *L'Ouvrier de l'abondance*, Paris, Seuil.
- HOXIE, Robert F. (1931), *Trade-unionism in the United States*, New York, D. Appleton and Company.

- HYMAN, Richard (1979), «La théorie des relations industrielles: une analyse matérialiste», dans *Sociologie du travail*, n° 3, pp. 418-438.
- JESSOP, Bob (1988), «Regulation Theory, Post-fordism and the State: More than a Reply to Werner Bonefeld», dans *Capital and Class*, n° 34, pp. 147-168.
- JULLIARD, Jacques (1988), *Autonomie ouvrière*, Paris, Seuil.
- KERR, C., F. HARBISON, J. T. DUNLOP et E. A. MYERS (1960), *Industrialism and Industrial Man*, Cambridge.
- KOCHAN, T. A., H. C. KATZ, R. B. McKERSIE (1986), *The Transformation of American Industrial Relations*, New York, Basic Books.
- LECOURT, D. (1972), *Pour une critique de l'épistémologie*, Paris, Maspero.
- LEMERT, C. C. et G. GILLAN (1982), *Michel Foucault. Social Theory and Transgression*, New York, Columbia University Press.
- LOCKWOOD, David (1958), *The Black-Coated Worker*, Londres, George Allen & Unwin Ltd.
- MALLET, Serge (1969), *La Nouvelle Classe ouvrière*, Paris, Seuil.
- MAURICE, Marc, F. SELLIER et J.-J. SILVESTRE (1982), *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, Paris, PUF.
- MILLS, C. Wright (1966), *Les Cols blancs*, Paris, Maspero.
- MOODY, Kim (1988), *An Injury to All: The Decline of American Unionism*, Londres et New York, Verso.
- NEGRI, Antonio (1978), *La Classe ouvrière contre l'État*, Paris, Galilée.
- PANITCH, Leo (1980), «Recent Theorizations of Corporatism Reflections on a Growth Industry», *British Journal of Sociology*, vol. XXI, n° 2.
- PIOTTE, Jean-Marc (1977), *Un syndicalisme de combat*, Éd. coop. A. Saint-Martin.
- ROJOT, J. (1989), «The Myth of French Exceptionalism», dans J. et K. Barbash (éd.), *Theories and Concepts in Comparative Industrial Relations*, University of South California Press, pp. 76-88.
- ROSANVALLON, Pierre (1988), *La Question syndicale*, Paris, Calmann-Lévy.
- SAINSAULIEU, Renaud (1977), *L'Identité au travail*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- SAYLES, Leonard R. (1958), *Behavior of Industrial Work Groups*, New York, John Wiley & Sons.
- SEGRESTIN, Denis (1990), «Le syndicalisme français et l'entreprise», dans R. Sainsaulieu (sous la direction de), *L'Entreprise: une affaire de société*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- TOURAINÉ, Alain (1965), *Sociologie de l'action*, Paris, Seuil.
- TOURAINÉ, Alain (1966), *La Conscience ouvrière*, Paris, Seuil.
- TOURAINÉ, Alain (1974), *Pour la sociologie*, Paris, Seuil.
- TOURAINÉ, Alain (1978), *La Voix et le regard*, Paris, Seuil.
- TOURAINÉ, Alain, M. WIEVORKA et F. DUBET (1984), *Le Mouvement ouvrier*, Paris, Fayard.
- TREMBLAY, Louis-Marie (1972), *Le Syndicalisme québécois. Idéologies de la CSN et de la FTQ 1940-1970*, Montréal, PUM.
- WALKER, Ch. R. et R. GUEST (1952), *Man on the Assembly Line*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- WILLENER, Alfred (1975), «Images, Actions, "us" and "them"», dans M. Bulmer (éd.), *Working-Class Images of Society*, Londres et Boston, Routledge & Kegan Paul, Henley.
- WOODWARD, Joan (1958), *Management and Technology*, Londres, HMSO.